



SYNDICAT MIXTE FLANDRE MORINIE

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2024

Le quorum étant atteint, Monsieur TRONQUOY, Président, ouvre la séance.

Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2024 : Pas d'observation.

QUESTION N° 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Suivant l'ordre du tableau, Monsieur TRONQUOY propose la candidature de Monsieur SAISON.

Pas d'observation. La candidature de Monsieur SAISON est acceptée à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE FLAMOVAL – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES SALARIES

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N° 3 : : MARCHE D'EXPLOITATION - AVENANT N°9 – MISE EN SECURITE DES BÂTIMENTS – REPARATION DES LANTERNEAUX D'EVACUATION DES FUMÉES

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N° 4 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N° 5 : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N° 6 : FETES ET CEREMONIES – COMPTE 6232 – DELIBERATION 7 DU 22 FEVRIER 2023 - COMPLEMENT

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

Séance levée à 18h30

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Hervé SAISON

Paul-Loup TRONQUOY